

## ■ LONGUEVILLE

### AMÉNAGEMENT. Réhabilitation de la friche industrielle

Le Conseil municipal de Longueville du 15 décembre, a décidé de solliciter des aides financières, pour réhabiliter une première partie de la friche industrielle.

Dans sa séance du 9 juin dernier, le Conseil municipal a sollicité l'ouverture d'une Demande d'Utilité Publique (DUP) « Réserve foncière ». Philippe Fortin, maire de Longueville, soulignait : « Pour Longueville, cette DUP représente un enjeu majeur de son évolution. »

#### Enquête publique

Le dossier d'enquête publique, est actuellement en cours d'étude par les services de la Préfecture. La pollution du site, son impact sur l'environnement et sa position immobilière en centre-ville imposent à la Commune, de rechercher des moyens juridiques et financiers, pour sa réhabilitation. Une fois l'arrêté de cessibilité obtenu, la priorité sera de procéder aux investigations indispensables : état des bâtiments, nature et localisation des pollutions.

#### 150 000 €

Philippe Fortin a donc proposé de solliciter de l'Etat, de l'Agence de L'Environnement et de la Maîtrise de L'Energie



La friche industrielle, son impact en centre-ville et sa pollution

(ADEME), des conseils régional et départemental, ainsi que de la Communauté de communes du Provençois, une aide, afin de financer l'acquisition et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, dont

le coût est estimé à 150 000 € HT. C'est à ce prix que la réhabilitation d'une première partie de la friche industrielle sera réalisée. L'aide financière publique attendue, ne pourra dépasser

70 % du montant prévisionnel de la dépense subventionnable. Après la résolution du problème des places de parking, celui de la réhabilitation de la friche industrielle arrive à son tour.